



Projet « Lutter contre la pollution de l'air »
Commune de Cannes-Pays de Lérins Alpes Maritimes (06)

Ville respirable en 5 ans

Contexte

Dans le contexte actuel où les émissions de gaz à effet de serre sont considérés comme origines principales du changement climatique et où la diminution de ces émissions est devenue un enjeu majeur. On ne pense pas forcément aux impacts immédiats de ces dernières sur la qualité de l'air et sur la santé humaine. Or en France, plusieurs agglomérations dépassent les seuils de concentration en particules ou en dioxyde d'azote fixés par l'Union européenne. C'est dans ce contexte que l'appel à projet national « Villes respirables en 5 ans » a été lancé.

Les projets de "Villes respirables en 5 ans" sont portés par des territoires et des agglomérations situés dans l'une des 36 zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Ces plans définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portés par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. En France, 47% de la population est couverte par un PPA. Au total, 25 dossiers de groupement de collectivités ont été récompensés par l'appel à projet. Ils couvrent 735 communes et près de 15 millions d'habitants soit 24 % de la population française. Parmi les lauréats de cet appel à projet, on trouve le Pays de Lérins-Cannes.



Acteurs du projet

Organisme	Contact
Communauté d'agglomération des Pays de Lérins	277 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca Tél : 04 89 82 27 00 E-mail : contact@agglo-paysdelerins.fr

Les objectifs

L'objectif de ce projet est de reconquérir la qualité de l'air dans les villes afin de pouvoir garantir un air sain à la population et cela dans les 5 ans à venir à partir du lancement du projet soit 2015.



Le projet et ses résultats

Dans son dossier de candidature, le Pays de Lérins s'est engagé à mettre en œuvre des mesures dans plusieurs domaines (les actions citées ci-dessous en sont des exemples).

- **Le domaine des transports et de la mobilité** avec des actions telles que réaliser des plans piétons, des stratégies d'auto partage et de covoiturage, des infrastructures pour le vélo, des aides au remplacement des véhicules les plus polluants, etc. ;
- **Le domaine de l'industrie** avec pour actions d'animer et réaliser des audits énergétiques dans les entreprises et de mettre en œuvre une charte « chantier propre » ;
- **Le domaine de l'agriculture** en soutenant la démarche agro-écologie, en mettant à disposition un banc d'essai pour contrôler les émissions des tracteurs ;
- **Le domaine du logement** par l'intermédiaire d'aides aux renouvellements des appareils de chauffages peu performants, d'aides à la rénovation thermique des logements ;
- **Le domaine de l'innovation** vecteur de croissance verte grâce à l'étude des capteurs innovants pour mesurer la qualité de l'air, au soutien à l'achat d'équipements pour des laboratoires de recherche en faveur de la qualité de l'air ;
- **Le domaine de planification urbaine** à travers l'élaboration des cartes stratégiques sur la qualité de l'air, la prise en compte de la qualité de l'air dans l'élaboration du plan de déplacements urbains, etc.

Le territoire du Pays de Lérins s'est pour l'instant concentré sur le domaine du transport fort vecteur de pollution dans ses communes à travers la mise en place de plusieurs actions :

- la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service en centre-ville et au cœur de la Bocca en intégrant la préfiguration d'une zone de circulation restreinte.
- le renouvellement de la flotte des bus (micro bus électriques et mise aux normes Euro IV),
- le renouvellement de la flotte des véhicules de service plus respectueux de l'environnement
- le développement des pistes cyclables et le déploiement d'un service interconnecté de location de vélos et de véhicules électriques,
- la mise en place de Plans de Déplacement (entreprises, administrations, établissements scolaires)

Il devrait également s'engager à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des parties prenantes et des citoyens.

Le projet a débuté en juin 2015. Il faudra donc attendre 2020 pour voir les résultats que la démarche aura créés.



Le « + » du projet

A travers la lutte contre la pollution atmosphérique, ce projet permet également grâce aux grands nombres de secteurs touchés de prendre en compte d'autres enjeux environnementaux tels que la dépendance et la précarité énergétique, l'écomobilité ou le développement durable.

Projets similaires au sein de la Région

- La Commune d'Avignon (84), lauréate de l'appel à projet «Villes respirables en 5 ans »